

VILLE DE
SAINT-QUENTIN

OBJET

AMENAGEMENT
ET URBANISME -
Acquisition du bâtiment
à usage de Centre Social
du Vermandois rue Paul
Codoss.

—
Rapporteur :
Mme le Maire

Date de convocation :
24/09/19

Date d'affichage :
08/10/19

Nombre de Conseillers
en exercice : 45

Quorum : 23

Nombre de Conseillers
présents ou représentés : 41

Nombre de Conseillers
votant : 41

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 1 OCTOBRE 2019 à 18h00

en la salle du Conseil de l'Hôtel de Ville

Sont présents :

Mme Frédérique MACAREZ, Mme Monique RYO, M. Christian HUGUET, M. Freddy GRZEZICZAK, Mme Françoise JACOB, M. Thomas DUDEBOUT, Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Dominique FERNANDE, Mme Sylvie ROBERT, M. Frédéric ALLIOT, M. Alexis GRANDIN, Mme Mélanie MASSOT, M. Vincent SAVELLI, M. Paul GIRONDE, Mme Maryse SEFIKA, Mme Colette BLERLOT, Mme Denise LEFEBVRE, M. Gilles GILLET, M. Philippe VIGNON, M. Yves DARTUS, M. Pascal TASSART, Mme Sylvette LEICHNAM, Mme Agnès POTEL, M. Xavier BERTRAND, M. Karim SAÏDI, M. Philippe CAMELLE, Mme Caroline ALLAIGRE, Mme Najla BEHRI, Mme Christine LEDORAY, M. Jacques HERY, M. Olivier TOURNAY, M. José PEREZ.

Sont excusés représentés :

Mme Monique BRY représenté(e) par Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Bernard DELAIRE représenté(e) par M. Alexis GRANDIN, M. Serge MARTIN représenté(e) par Mme Denise LEFEBVRE, Mme Djamila MALLIARD représenté(e) par M. Frédéric ALLIOT, Mme Yvonne SAINT-JEAN représenté(e) par M. José PEREZ, M. Jean-Claude NATTEAU représenté(e) par M. Christian HUGUET, Mme Sandrine DIDIER représenté(e) par M. Thomas DUDEBOUT, M. Yannick LEJEUNE représenté(e) par Mme Christine LEDORAY, Mme Carole BERLEMONT représenté(e) par M. Jacques HERY

Absent(e)(s) :

Mme Sylvie SAILLARD, M. Florian DEMARCQ, Mme Marie-Anne VALENTIN, M. Stéphane ANDURAND

Secrétaire de Séance : Mme Najla BEHRI

La Caisse d'Allocations Familiales de l'Aisne propose à la Ville d'acquérir les locaux du Centre Social du Vermandois situés rue Paul Codoss à SAINT-QUENTIN, cadastrés CZ 441 et CZ 673, pour une superficie de l'ordre de 2 776 m².

Un accord est intervenu pour réaliser cette transaction au prix de 620 000 €, hors taxes et frais à la charge de la collectivité, ce prix est conforme à l'estimation de France Domaine.

Il est par ailleurs précisé que la Caisse d'Allocations Familiales de l'Aisne s'engage à nous accompagner financièrement dans cette opération par le biais d'une subvention d'aide à l'investissement, à hauteur de 80 % des montants des opérations suivantes :

- Acquisition : 620 000 €
- Travaux d'accessibilité : 111 000 €

- Travaux d'énergie : 267 135 €
- Travaux de gros entretien : 94 000 €

Le crédit nécessaire à cette transaction sera inscrit lors du prochain exercice budgétaire.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil, après avis de la Commission des Finances :

1°) d'approuver l'acquisition au prix de 620 000 € (hors frais et taxes) des locaux du Centre Social du Vermandois situés rue Paul Codos à SAINT-QUENTIN, cadastrés CZ 441, CZ 673 à la Caisse d'Allocations Familiales de l'Aisne, ou à toute personne physique ou morale qui s'y substituerait, aux conditions exposées au présent rapport ;

2°) de conditionner la transaction à l'obtention par la Ville du taux des aides de la Caisse d'Allocations Familiales de l'Aisne indiquées dans le présent rapport ;

3°) de décider que l'acte correspondant sera établi en la forme administrative par la Ville, les droits de mutation et les frais de publication resteront à la charge de l'acquéreur ;

4°) d'autoriser Mme le Maire à remplir toutes formalités et à signer tous les actes relatifs à cette acquisition qui en seront la suite ou la conséquence.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, adopte à l'unanimité, le rapport présenté.

Pour extrait conforme,



Frédérique MACAREZ
Maire de Saint-Quentin

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

002-210206660-20191001-47227-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/10/19

Publication : 08/10/19

Pour l'"Autorité Compétente"
par délégation